

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2026-16

TVX2025-02 TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES ALVÉOLES 17B3 ET 17B4 DE L'ISDND DE MONFLANQUIN – LOT 1 TRAVAUX DE TERRASSEMENT, DE GESTION DES LIXIVIATS ET DE VRD – AVENANT 2

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et ses articles n° R.2194-1 à 9 relatifs à la modification du marché public,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale,

Vu la délibération n° DL2023_11/02 du 13 novembre 2023 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu la décision n° DP2025_18 en date du 24/07/2025, attribuant la consultation TVX2025-02 relative aux travaux de construction et de réhabilitation des alvéoles 17B4 ET 17B5 de l'ISDND de Monflanquin – Lot 01 Travaux de terrassement, de gestion des lixiviats et de VRD, au groupement BUESA TP et L.E.S.,

Considérant, dans le cadre de l'exécution du présent marché, l'intronisation des prestations supplémentaires ou modificatives, non prévues au marché, mais dont la réalisation est nécessaire au bon achèvement de l'ouvrage et pour lesquelles des prix nouveaux (soit unitaires, soit forfaitaires) sont établis sur les mêmes bases que les prix du marché initial,

Dans la mesure où le représentant du pouvoir adjudicateur et le titulaire sont d'accord pour arrêter les prix définitifs, il convient de prendre un avenant pour introduire ces prix aux pièces contractuelles, et notamment au bordereau de prix unitaires.

L'avenant 2, relatif à la tranche ferme du Lot 01 Travaux de terrassement, de gestion des lixiviats et de VRD porte sur l'intronisation de prix nouveaux, pour un montant de 14 725,00 € HT. Le nouveau montant de la tranche ferme du lot 1 susvisé, à la suite de la notification de l'avenant, est de 1 131 736,25 € HT, avec un pourcentage de variation de 1,3 % par rapport au prix initial.

LE PRÉSIDENT,

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer l'avenant 2, relatif à la tranche optionnelle du Lot 01 Travaux de terrassement, de gestion des lixiviats et de VRD, pour un montant de 14 725,00 € HT ;
- Article 2 : **PRÉCISE** que le présent avenant porte le montant total de la tranche ferme du Lot 1 à 1 131 736,25 € HT ainsi que le montant total du Lot 1, toutes tranches confondues à 1 454 309,75 € HT, avec un pourcentage de variation de 1,3% par rapport au prix initial ;
- Article 3 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au budget.

Fait à Damazan, le 1^{er} avril 2026

Le Président,

Ludovic BIASOTTO